

## Renouvellement d'un contrat CDD

L'application Agate-Tempo n'historise pas les contrats des utilisateurs. Dans la fiche utilisateur, sont stockées uniquement les dates du contrat en cours. Le module Temps calcule donc les heures sur la base du contrat en cours. Ainsi, si un agent CNRS est amené à changer de date de début de contrat (ce qui correspond fonctionnellement à un nouveau contrat/CDD), des ajustements sont à réaliser dans sa feuille de temps.

### Exemple :

Lorsqu'un agent déclarant des temps dans Agate-Tempo change de date de début de contrat, son gestionnaire doit :

- Réinitialiser les heures de sa feuille de temps grâce au motif « Nouveau contrat - réinitialisation des heures »,
- Reporter, si besoin, le solde d'heures à récupérer au titre de son ancien contrat grâce au motif « Solde d'heures à récupérer (ancien contrat) ».

Prenons l'exemple d'un agent à 38h30 en CDD du 01/12/2021 au 20/02/2022, dont le CDD est ensuite renouvelé du 21/02/2022 au 30/04/2022 pour illustrer la procédure à suivre.

Lorsqu'Agate-Tempo intègre les nouvelles dates de contrat dans la fiche utilisateur, le gestionnaire de l'agent reçoit une **notification sur sa page d'accueil** l'informant du **solde d'heures à récupérer au titre de l'ancien contrat**. Dans notre exemple, il s'agit de 48 minutes :

Compteur(s)						
Ajouter						
	Crédit	Régulation	En attente	Validé	Solde	
Absence pour formation au titre du Compte Personnel de Formation 2021	16.5j	0j	0j	0j	16.5j	Q
Congés payés - RTT - fractionnement 2021	46j	-15j	0j	7j	24j	Q
Récupération Horaire 2022	8h 30m	0h	0h	7h 42m	0h 48m	Q
Congés payés - RTT - fractionnement 2022	5.5j	-1j	0j	0j	4.5j	Q

### Ce solde d'heures de récupération est à conserver.

Il s'agit du cumul d'heures récupérées au 30/01/2022 (soit la dernière semaine complète du mois de janvier – le mois précédent le renouvellement du contrat).

Le gestionnaire doit ensuite identifier le nombre d'heures créditrices/débitrices après le 30/01/2022. Dans la feuille du mois de février, il contrôle alors le **différentiel hebdomadaire des semaines qui précèdent sa nouvelle date de début de contrat** :

Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel	
mar. 1	7h42			7h42	7h42	
mer. 2	2h00  2h00 2h30			4h30	4h30	
jeu. 3	7h42			7h42	7h42	
ven. 4	7h42			7h42	7h42	
sam. 5						
dim. 6						
				35h18	35h18	
				<b>Récapitulatif</b>		
Différentiel hebdomadaire				35h18		
Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel	
lun. 7	7h42			7h42	7h42	
mar. 8	7h42			7h42	7h42	
mer. 9	7h42			7h42	7h42	
jeu. 10	7h42			7h42	7h42	
ven. 11	7h42			7h42	7h42	
sam. 12						
dim. 13						
				38h30	38h30	
				<b>Récapitulatif</b>		
Différentiel hebdomadaire				38h30		
Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel	
lun. 14	4h00  2h00 5h30			9h30	9h30	
mar. 15	7h42			7h42	7h42	
mer. 16	7h42			7h42	7h42	
jeu. 17	7h42			7h42	7h42	
ven. 18	7h42			7h42	7h42	
sam. 19						
dim. 20						
				40h18	40h18	
				<b>Récapitulatif</b>		
Différentiel hebdomadaire				40h18		
Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel	
lun. 21	2h00  2h00 2h30	+		7h42	4h30	-3h12
mar. 22	7h42	+		7h42	7h42	
mer. 23	7h42	+		7h42	7h42	
jeu. 24	7h42	+		7h42	7h42	
ven. 25	7h42	+		7h42	7h42	
sam. 26		+				
dim. 27		+				
			38h30		35h18	-3h12
				<b>Récapitulatif</b>		
Différentiel hebdomadaire				-3h12		

Semaine du 31 janvier : -3h12 (par rapport à 38h30)

Semaine du 7 février : 0h

Semaine du 14 février : 1h48

Soit un **solde de -1h24**

Ce **solde d'heures à la fin du contrat** est à conserver.

Le gestionnaire **ajoute** ensuite le **solde d'heures de récupération** au **solde d'heures à la fin de contrat** afin de l'intégrer dans la feuille de temps de l'agent, sur la **première journée de son premier jour de contrat** (soit le 21/02/2022).

Dans cet exemple :

0h48 + -1h24 = **0h36**

Le gestionnaire reporte donc ces 36 minutes sur le 21/02/2022 par le biais du motif « Solde d'heures à récupérer (ancien contrat) » :

Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel	
lun. 21	2h00 2h00 2h30	+	7h42	4h30	-3h12	
mar. 22	7h42	+	7h42	7h42		
mer. 23	7h42	+	7h42	7h42		
jeu. 24	7h42	+	7h42	7h42		
ven. 25	7h42	+	7h42	7h42		
sam. 26		+				
dim. 27		+				
		↻	38h30	35h18	-3h12	
<b>Récapitulatif</b>						
			Différentiel hebdomadaire			-3h12
			Total d'heures travaillées ce mois			149h24
			Différentiel mensuel			110h54
			Récupérations générées ce mois (dans la limite fixée par l'unité)			110h54

### Déclaration de temps

**Nature d'heures** Solde d'heures à récupérer (ancien contrat)

**Description** Solde d'heures issues du contrat précédent

Valider
Annuler

### Déclaration de temps

**Temps à enregistrer** 00:36

Valider
Annuler

Ce solde apparaît dans la colonne « Heures » et dans le tableau récapitulatif de fin de mois :

Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel	
lun. 21	2h00 2h00 2h30 0h36	+	7h42	4h30	-3h12	
mar. 22	7h42	+	7h42	7h42		
mer. 23	7h42	+	7h42	7h42		
jeu. 24	7h42	+	7h42	7h42		
ven. 25	7h42	+	7h42	7h42		
sam. 26		+				
dim. 27		+				
		↻	38h30	35h18	-3h12	
<b>Récapitulatif</b>						
			Différentiel hebdomadaire			-3h12
			Total d'heures travaillées ce mois			149h24
			Solde d'heures à récupérer (ancien contrat)			0h36
			Différentiel mensuel			111h30
			Récupérations générées ce mois (dans la limite fixée par l'unité)			111h30

Ensuite, avant la fin du mois de début de contrat de l'agent (donc ici le mois de février), le gestionnaire doit ajuster le « Total d'heures travaillées ce mois » :

Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel
lun. 21	2h00 2h00 2h30 0h36	+	7h42	4h30	-3h12
mar. 22	7h42	+	7h42	7h42	
mer. 23	7h42	+	7h42	7h42	
jeu. 24	7h42	+	7h42	7h42	
ven. 25	7h42	+	7h42	7h42	
sam. 26		+			
dim. 27		+			
		↻	38h30	35h18	-3h12
<b>Récapitulatif</b>					
Différentiel hebdomadaire				-3h12	
Total d'heures travaillées ce mois				149h24	
Solde d'heures à récupérer (ancien contrat)				0h36	
Différentiel mensuel				111h30	
Récupérations générées ce mois (dans la limite fixée par l'unité)				111h30	

Cette valeur doit refléter le nombre d'heures travaillées par l'agent depuis sa nouvelle date de début de contrat. Dans notre exemple, l'agent a travaillé 35h18 depuis sa reprise le 21/02/2022. Le gestionnaire doit donc intégrer  $149h24 - 35h18 = 114h06$  via le motif « Nouveau contrat - réinitialisation des heures » :

Février	Heures	Action	Théorique	Effectif	Différentiel
lun. 21	2h00 2h00 2h30 0h36 -99h00 -15h06	+	7h42	4h30	-3h12
mar. 22	7h42	+	7h42	7h42	
mer. 23	7h42	+	7h42	7h42	
jeu. 24	7h42	+	7h42	7h42	
ven. 25	7h42	+	7h42	7h42	
sam. 26		+			
dim. 27		+			
		↻	38h30	35h18	-3h12
<b>Récapitulatif</b>					
Nouveau contrat - réinitialisation des heures				-15h06	
Nouveau contrat - réinitialisation des heures				-99h00	
Différentiel hebdomadaire				-3h12	
Total d'heures travaillées ce mois				35h18	
Solde d'heures à récupérer (ancien contrat)				0h36	
Différentiel mensuel				-2h36	
Récupérations générées ce mois (dans la limite fixée par l'unité)				-2h36	

N.B. : il n'est pas possible de saisir plus de 99 heures en une seule saisie. Il convient donc de réaliser 2 saisies dans le cas où la valeur à intégrer est supérieure à 99 heures.

L'agent dispose donc de ses 36 minutes de solde au titre de son contrat précédent, et d'un total d'heures travaillées sur le mois reflétant ses heures réellement travaillées sur son premier mois de contrat.